

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 février 2021

PROTECTION DES MINEURS VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES - (N° 3721)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CL21

présenté par
Mme Anthoine et Mme Bazin-Malgras

ARTICLE 4

À l'alinéa 2, substituer au nombre :

« 18 »

le mot :

« dix-huit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.